

Communiqué Fédéral : mise à jour du protocole sanitaire à appliquer pour la reprise des activités.

Le 11 Mai 2021 à Mirepoix-sur-Tarn.

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

Une nouvelle étape dans le déconfinement est franchie. De fait, il devient possible d'envisager la reprise des entraînements et des rencontres au sein des clubs.

Néanmoins, il convient d'établir des règles précises dans la mise en place de nos entraînements, rencontres amicales ou officielles et ce, en lien avec les consignes nationales exigées par le gouvernement afin de respecter les recommandations sanitaires.

Ce document a donc pour but de donner un cadre à nos manifestations afin que celles-ci soient conformes à la réglementation actuelle en matière de rencontres sportives. Il vous permettra également d'apporter des garanties, de rassurer et de convaincre les responsables qui gèrent les lieux où nous évoluons.

Conditions de jeu :

- A) Jouer autant que possible en extérieur.
- B) Obligation de se laver les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après les rencontres.
- C) Port du masque durant les rencontres.
- D) Dans le cas d'une rencontre en intérieur, aérer la salle de jeu (ouverture des portes et fenêtres).

Disposition de la salle ou de l'aire de jeu :

- E) Disposer les damiers sur des tables ayant 80 centimètres de largeur et positionner les chaises en retrait de la table de telle façon que 1 mètre 50 sépare les deux joueurs.
- F) Lorsque c'est possible, disposer les tables de jeu en quinconce.
- G) Tous les autres joueurs ; à droite ou à gauche d'une table de jeu active ; doivent se trouver au moins à 1 mètre de distance. L'idéal étant une allée de séparation entre les différentes tables de jeu.
- H) Pas plus de 10 personnes dans une pièce de 40 M² (4M² par personne).

Consignes de jeu :

- I) Le joueur ayant le trait s'approche du damier pour réfléchir et jouer, son adversaire reste en retrait et s'approche du damier lorsque son adversaire s'en écarte, ainsi la distance d'un mètre est toujours respectée. Tout contact entre les joueurs (serrage de mains...) est bien évidemment à proscrire.

Consignes d'organisation :

- J) Les damiers, pions et pendules utilisés lors d'une séance ne doivent plus être utilisés pendant une semaine, si deux entraînements doivent avoir lieu dans une même semaine, prévoir deux jeux de

pions, damiers et pendules distincts. A défaut, désinfecter le matériel (pions, damiers, pendules) en utilisant un virucide norme EN 14476 ou de l'alcool à 70° minimum.

K) Mettre à disposition des joueurs et de façon visible (dans la salle de jeu ou l'extérieur) un paquet de lingettes désinfectantes (au cas où des joueurs désireraient apporter une sécurité supplémentaire en nettoyant les pions ou la pendule).

L) Les spectateurs doivent se trouver à au moins 1 mètre de distance des joueurs.

M) Désinfecter les poignées des portes utilisées.

Consignes et règles lors des compétitions fédérales :

N) Tout joueur qui ne respectera pas les conditions sanitaires pourra encourir des sanctions allant jusqu'à l'exclusion du tournoi.

O) Tout joueur qui serait victime d'un symptôme ressemblant à ceux de la COVID 19 doit immédiatement prévenir l'organisateur, se faire tester et s'isoler durant la période d'analyse.

P) Tout joueur qui serait déclaré positif ou cas contact à la COVID 19 durant un tournoi doit s'isoler, en respectant scrupuleusement les consignes qu'il recevra par les autorités sanitaires.

Nous demandons aux joueurs d'être transparents avec l'organisateur et avec la FFJD et de respecter avec précaution ces règles : il en va de la crédibilité de notre fédération et du jeu de dames.

Q) Un joueur qui a manqué quelques rondes et qui est en capacité de les rattraper ou d'en rattraper une partie avant la fin du tournoi peut s'arranger avec ses adversaires pour le faire. L'adversaire a le devoir de faciliter ce rattrapage : un joueur qui a respecté le principe de précaution, c'est un joueur qui a agi pour la communauté.

R) Un joueur qui n'aura pas pu effectuer la totalité de ses parties durant le tournoi se verra attribuer un forfait excusé, conformément à l'article 6.4 du règlement du classement national disponible sur le site web de la FFJD.

Toute consigne locale supplémentaire doit être appliquée. Ce cadre étant national, toute consigne locale, qui viendrait préciser ou modifier une des consignes ci-dessus, a la priorité, et doit donc s'appliquer en complément ou à la place de la consigne fédérale.

Vous pourrez retrouver le cadre national guidant ces règles à l'adresse suivante : <http://sports.gouv.fr/presse/article/deconfinement-2-les-mesures-pour-le-sport-du-2-au-22-juin-2020> .

Ces consignes évolueront au fur et à mesure des directives et recommandations légales.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

M.Jacques Hannachi,
Président de la FFJD.

